

Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du MARDI 29 AOUT 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les différentes annonces concernant la fonction publique font que nous n'avons pas vraiment pu parler de trêve estivale cette année. Les congés d'été ont ainsi été le théâtre du retour du fonctionnaire dans son rôle bien connu du bouc-émissaire. Le ministre des comptes publics, Gérard Darmanin, n'a eu de cesse d'incriminer la fonction publique comme principale responsable de la situation financière du pays. Ainsi, furent annoncés pêle-mêle le gel du point d'indice et le retour de la journée de carence. Il est ici à noter que la période qui a vu le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux couplé à ces deux mesures a aussi été celle durant laquelle l'état d'endettement de notre pays s'est le plus aggravé. De même, quelques « ballons d'essai » ont été lancés à propos d'un hypothétique gel de l'avancement ou encore d'un report de l'application des mesures issues du PPCR. Ardent soutien et artisan actif de ces dernières mesures présentant des avantages certains pour les enseignants, le SE-Unsa assumera avec une pleine légitimité son rôle dans la défense de l'application de celles-ci selon les échéances prévues. A ce sujet, vous nous aviez indiqué lors de la dernière réunion de la CAPD que des instructions ministérielles quant à la mise en œuvre de la nouvelle évaluation des enseignants et de leur évolution de carrière (promotions au 6^{ème} et 8^{ème} échelon de la classe normale, accès à la Hors Classe, à la Classe Exceptionnelle) étaient attendues pour ce mois d'août. Celles-ci devaient permettre la publication de nouvelles circulaires départementales sur cette question. Pouvez-vous nous dire si cela s'est bien concrétisé ? Par ailleurs, le SE-Unsa vous alerte à nouveau aujourd'hui quant à la nécessité de réunir de nouveaux groupes de travail afin de redéfinir localement les nouveaux barèmes « promotion » ou « mouvement ».

Parallèlement, les dernières annonces gouvernementales concernant un frein aux contrats aidés font peser de lourdes incertitudes quant aux missions assurées par les personnels bénéficiant de ces contrats dans les écoles. L'accompagnement des élèves en situation de handicap et l'aide administrative aux directeurs d'école dans les endroits où celle-ci existe encore vivent-ils leurs dernières heures ? Pour le SE-Unsa, la dotation doit permettre de couvrir les besoins dans les écoles dès la rentrée. À terme, la création d'un statut pérenne reconnaissant ces missions doit être un objectif. Ainsi, si quelques postes d'AESH seront créés, il semble illusoire qu'ils puissent compenser la perte de contrats

aidés intervenant dans les écoles. Quant à l'aide à la direction d'école, celle-ci connaît probablement ces dernières heures après une renaissance plus que difficile au cours des cinq précédentes années. Pouvez-vous nous dire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, dans quelle mesure les écoles de notre département seront impactées par cette décision ministérielle ?

Concernant l'Education Nationale, le ministre a annoncé que le redoublement redeviendrait possible mais exceptionnel alors que, depuis quelques années, il était impossible sauf exception... Pour le SE-Unsa, il s'agit d'une simple opération de communication qui n'est pas encore actée règlementairement.

À la veille de la sortie, ce même ministre a invité les équipes à organiser un temps musical le jour de la rentrée. Le SE-Unsa vous avait déjà alerté sur cette invitation qui devait bel et bien selon nous demeurer une proposition et en aucun cas devenir une injonction. C'est avec satisfaction que nous avons accueilli cet été la position du Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale, le SIEN-Unsa, qui partage en tout point de vue notre analyse. Il nous paraît intéressant de rapporter ici leurs propos : « [...] *Il n'est nulle part question ici d'obligation et les inspecteurs devront veiller à ne rien imposer.* [...] ».

Aujourd'hui, c'est une nouvelle annonce qui fait la une. De nouvelles évaluations nationales seront mises en place au CP et en 6^{ème} dès ce mois de septembre. Présentées à la hâte (comme toujours), celles-ci semblent être de très mauvaise qualité, avec des exercices stéréotypés et ne seront en aucun cas un outil pédagogique pour les enseignants. Sans réel intérêt, elles ne feront que générer du stress chez les familles. Une fois de plus, on peut faire l'amer constat qu'elles n'ont qu'un seul but : servir une intention politique à grand bruit dans les médias.

Concernant l'ordre du jour de cette réunion de la CAPD, vous nous réunissez aujourd'hui afin d'examiner entre autres les affectations des 30 enseignants restés jusqu'ici sans poste. D'après les documents préparatoires que vous nous avez adressés, seuls trois d'entre eux resteraient à ce jour sans affectation. Cette situation nous montre que notre département n'est plus dans la situation de surnombre connue pendant de nombreuses années. Les 15 inévitables accordés en provenance de l'Oise en témoignent également. Ces derniers constituent néanmoins une excellente nouvelle pour des collègues qui avaient quasiment perdu tout espoir de regagner leur département d'origine dans un avenir relativement proche.

Par ailleurs, SE-Unsa tient à exprimer son étonnement quant à la relative opacité qui semble s'opérer pour les nominations sur les postes à profil restés vacants. Ainsi, la mention de la circulaire mouvement précisant qu'il ne peut y avoir de délégation rectorale sur un poste à profil lorsqu'on est titulaire de son poste semble tombée en désuétude. De même, à notre connaissance, aucun appel à candidatures n'a été fait pour les postes à profil restés vacants. Est-ce à dire que des nominations d'office peuvent se faire sur ces derniers à l'instar des postes-types ? Peut-on en conclure que les postes à profil disparaîtront l'an prochain ?